



# Conseil économique et social

Distr. limitée  
17 mai 2018  
Français  
Original : anglais

## Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Vingt-septième session  
Vienne, 14-18 mai 2018

### Projet de rapport

*Rapporteur* : Jawad Ali (Pakistan)

#### Additif

### **Suite à donner au treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et préparatifs du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale**

1. À sa 9<sup>e</sup> séance, le 17 mai 2018, la Commission a examiné le point 9 de l'ordre du jour, intitulé « Suite à donner au treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et préparatifs du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale ». Elle était saisie pour ce faire des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur la suite donnée au treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et les préparatifs du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale ([E/CN.15/2018/11](#)) ;

b) Document de séance contenant le guide de discussion pour le quatorzième Congrès ([E/CN.15/2018/CRP.1](#)).

2. Un représentant du Secrétariat a fait une déclaration liminaire.

3. Le représentant du Japon, pays qui devait accueillir le quatorzième Congrès, a fait une déclaration ainsi qu'un exposé audiovisuel sur les préparatifs de celui-ci. Les représentants de la Chine, de l'Indonésie, des États-Unis et de l'Italie ont également prononcé des déclarations.

4. Les observateurs du Koweït, du Costa Rica, du Qatar, de la Thaïlande et de l'Algérie ont aussi fait des déclarations.

5. L'observatrice de l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine a fait une déclaration.

6. L'observateur de la Japan Federation of Bar Associations a aussi prononcé une déclaration.



## Délibérations

7. Tous les intervenants ont reconnu le rôle important que jouaient les congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et cette capacité qui leur était propre de façonner les politiques internationales et nationales relatives à la prévention du crime et à la justice pénale. Ils ont remercié le Gouvernement japonais pour l'excellence des préparatifs pratiques et techniques du quatorzième Congrès. Le fait que la négociation de la Déclaration de Doha ait été conclue avant l'ouverture du treizième Congrès a été mentionné comme une bonne pratique qu'il faudrait reproduire lors des préparatifs du quatorzième Congrès.

8. Le représentant du Japon a indiqué que son Gouvernement avait décidé d'organiser avant le quatorzième Congrès un forum des jeunes, dont les modalités d'organisation seraient portées à l'attention de la Commission à sa vingt-huitième session. Il a remercié le Secrétariat d'avoir produit un guide de discussion au contenu équilibré et l'a prié d'en terminer rapidement la mise au point afin qu'il puisse servir de base aux débats des réunions préparatoires régionales. Il a également fait des observations de fond sur la teneur du guide.

9. La représentante du Costa Rica a redit que son Gouvernement avait l'intention d'accueillir en 2019 la Réunion régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes préparatoire au quatorzième Congrès, conformément à la pratique établie.

10. Considérant les dates auxquelles devait se tenir le quatorzième Congrès par rapport aux échéances associées aux objectifs de développement durable, de nombreux orateurs ont estimé que le Congrès offrirait une bonne occasion d'aborder, au-delà des manifestations traditionnelles de la criminalité, les formes nouvelles et émergentes de celle-ci, en les remplaçant dans un contexte plus large. En outre, notant qu'il ne suffisait plus d'avoir des systèmes de prévention du crime et de justice pénale transparents et efficaces, un orateur a jugé indispensable que tous les secteurs de la société contribuent effectivement à prévenir la criminalité et la violence.

11. Plusieurs intervenants ont décrit les mesures prises dans leurs pays comme suite à la Déclaration de Doha, dans laquelle les États Membres soulignaient l'importance fondamentale de l'état de droit pour le développement durable. À cet égard, un orateur a pris note des activités menées par l'ONUDDC en application de la Déclaration de Doha, qu'il s'agisse de renforcer l'intégrité de la justice et de prévenir la corruption dans les systèmes judiciaires, de favoriser la réadaptation et la réinsertion sociale des détenus, de prévenir la délinquance juvénile grâce au sport ou de mettre en œuvre l'initiative « Éducation pour la justice ».